

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	Date 22.05.2016	Heure 22h42	Numéro 16.144	Département(s) DDTE
	Annule et remplace la version précédente			

Auteur(s) : Groupe PopVertsSol	Lié à : (Facultatif) ad
Titre : Thématiser la pendularité	
Contenu : Le Conseil d'État est prié d'étudier la thématique de la pendularité dans son ensemble sur le plan cantonal et de fournir un rapport sur ce sujet. Dans la mesure du possible, il associera les principales entreprises cantonales à ces réflexions. Ce rapport détaillera, entre autres, l'impact en termes de coûts énergétiques, l'atteinte à l'environnement, les aspects sociaux et économiques engendrés par la pendularité, ses coûts pour les communes dans lesquelles sont implantées les entreprises concernées, en incluant la pendularité transfrontalière. Il englobera également dans son rapport: <ul style="list-style-type: none">– des propositions pour diminuer globalement la pendularité et ses coûts et nuisances, notamment en incitant les pendulaires à s'établir plus près de leur lieu de travail et en prenant des mesures pour diminuer le trafic motorisé individuel;– des réflexions approfondies quant à l'opportunité de modifier une ou plusieurs lois comme par exemple: la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), la loi sur l'emploi et l'assurance chômage (LEmpl), la loi sur les contributions directes (LCdir), ou toute autre loi propre à influencer et diminuer globalement la pendularité et/ou les coûts et nuisances liées, ainsi qu'à en répartir plus équitablement les coûts entre collectivités.	
Développement (obligatoire) : Durant ces dernières décennies, parmi les bouleversements de notre société, le développement du trafic et de la mobilité des personnes comme des marchandises est sans conteste l'un des plus marquants. La route et le rail sont saturés, le nombre de véhicules par habitant est en constante augmentation, les coûts directs et indirects se chiffrent en milliards de francs pour notre pays. L'atteinte à l'environnement liée à cette hypermobilité est considérable. Selon le rapport "La pendularité en Suisse en 2013" de l'Office fédéral de la statistique, 9 personnes actives occupées sur 10 étaient des pendulaires, autrement dit des personnes quittant leur domicile pour se rendre au travail. Notre pays comptait donc quelque 3,8 millions de pendulaires. Près de 70% d'entre eux travaillaient à l'extérieur de leur commune de domicile. Ces deux dernières décennies, la proportion de ces "pendulaires intercommunaux" a considérablement augmenté. Selon ce même rapport, le travail représente, après les loisirs, le deuxième motif de déplacement le plus important et sa part s'est nettement accrue depuis le milieu des années 1990; les déplacements pour la formation sont aussi en augmentation depuis la même période. Cette vaste étude sur la pendularité n'inclut pas les pendulaires transfrontaliers, dont la prise en compte modifierait les chiffres, en particulier pour le canton de Neuchâtel.	
Position du Conseil d'Etat: Le Conseil d'État s'y oppose pour de multiples raisons: <ul style="list-style-type: none">• L'échelle cantonale est trop petite pour mener ces travaux et une politique ayant une réelle portée. Le périmètre minimal est la Suisse occidentale.• Ne pas inclure la pendularité transfrontalière est un biais réducteur pour la crédibilité d'une telle étude.• Le plafonnement des déductions fiscales pour les déplacements professionnels risque d'encourager le départ des 10'000 neuchâtelois travaillant à l'extérieur.• Le rapport demandé va très loin dans les composantes communales, fiscales, socio-économiques, énergétiques, environnementales et de mobilité. Il nécessiterait des ressources supplémentaires importantes durant 18 mois.• Mobilité 2030, la Conception directrice de l'énergie, la mise en œuvre de la LAT, la politique d'agglomération vont déjà tous dans le sens du développement durable.	
L'urgence est demandée : <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Laurent Kaufmann

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Doris Angst	Philippe Weissbrodt	Roby Tschopp
Laurent Debrot	Carol Gehringer	Gilbert Hirschy
Daniel Ziegler	André Frutschi	Christiane Gloor
Patrick Herrmann	Philippe Kitsos	Richard Gigon
Fabien Fivaz	Jean-Jacques Aubert	Veronika Pantillon
Diego Fischer	Gabrielle Würgler	Théo Bregnard